



Que se passe t'il après une première tentative de vol à l'étalage

Par gaelle_, le 11/07/2010 à 20:55

Bonjour,

Je suis étudiante de 23ans et il y a environ 4mois (Mars 2010) j'ai fais la bêtise de me croise plus forte que tout. En effet pour la première fois de ma vie j'ai essayé de voler un vêtement, j'ai essayée d'enlever l'antivol d'un t-shirt avec un tourne vis dans une cabine d'essayage) !

Vraiment stupide idée, mais j'ai réussi à me servir de ma tête et je me suis arrêtée à temps et j'ai reposé le t-shirt dans le rayon avec l'antivol bien amoché. Sauf que en sortant des galerie lafayette de nantes les vigiles m'ont bloqué le passage (un devant un derrière). J'ai été emmenée dans une petite pièce avec ces deux vigiles qui m'ont demandé d'ouvrir mon sac, l'un deux est allé chercher le haut en rayon. de mon côté j'ai fait tout ce qu'ils disaient et j'ai tout de suite dis que j'allais payer le haut.

Ils ont pris ma carte d'identité fait une photocopie, remplie un papier que j'ai due signer et j'ai payée le haut (30€). Les vigiles m'ont dis que comme c'était la première fois je n'aurai pas de problème.

Mais là où j'ai peur c'est que l'adresse figurant sur ma carte d'identité est celle de mes parents. J'ai peur que le vigile m'ait menti et que le papier est été envoyé au procureur, si je dois avoir des ennuis j'assume mais je ne veux pas que mes parents soit au courant.

Si j'avais du recevoir un courrier à partir de combien de temps après l'infraction j'aurai du le recevoir ? Ça fait 4 mois que cela a eu lieu et je n'en dors toujours pas, car je ne sais pas ce qui m'attends et en plus pour raison scolaire je n'habite plus chez mes parents donc pas

moyen d'intercepter une possible lettre!

merci de votre aide

Par **frog**, le **12/07/2010** à **02:36**

[citation]J'ai peur que le vigile m'ait menti et que le papier est été envoyé au procureur, si je dois avoir des ennuis j'assume mais je ne veux pas que mes parents soit au courant.[/citation]
Relaxe, c'est pas la fin du monde.

Quand bien même ils auraient communiqué les infos au parquet, ce dernier ne risque pas de se faire chier à poursuivre, compte tenu du montant dérisoire de la marchandise et le règlement sur place.

Par **_gaille_**, le **23/07/2010** à **05:34**

c'est également ce que je me dis mais j'ai lu des témoignages d'autres personnes qui ont été convoqués

j'assume mon acte mais ce que je ne veux pas c'est recevoir un courrier chez mes parents, ils n'ont pas besoin d'être au courant

Par **marienoelle**, le **03/08/2010** à **09:13**

bonjour,
est-ce qu'au final vous avez été convoqués au tribunal ou pas?

Par **_gaille_**, le **15/08/2010** à **12:11**

6 mois après toujours pas de nouvelles du tribunal mais je ne sais pas a partir de quel délai on peut considérer qu'il y a prescription